



## Déclaration de revenus et de prestations

### Étape 1 – Identification et autres renseignements

#### Identification

Inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées. QC 

8
---

Prénom		
Nom légal		
Adresse postale : app. – n° et rue	CP	RR
Ville	Prov./Terr.	Code postal

## Adresse courriel

En fournissant une adresse courriel, vous vous **inscrivez** pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et vous **acceptez les conditions d'utilisation** énoncées à l'étape 1 du guide.

Inscrivez une adresse courriel :

## Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez  
le **31 décembre 2018** :

Indiquez la province ou le territoire où vous résidez **actuellement**, s'il est différent de votre adresse postale à la page 1 [ci-dessus] :

Si vous étiez travailleur indépendant en 2018, indiquez la province ou le territoire où votre entreprise possédait un établissement stable :

Si vous êtes **devenu résident du Canada** ou **avez cessé** de l'être aux fins de l'impôt **en 2018**, indiquez votre date :

d'entrée 

Mois	Jour

 ou de départ 

Mois	Jour

## Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro  
d'assurance sociale (NAS) :

---

Numéro d'assurance sociale

--	--	--	--	--	--	--	--

Inscrivez votre date de naissance :

---

Année

Mois

Jour

--	--	--	--	--	--

Your language of correspondence:

---

English

Votre langue de correspondance :

---

Français

## Cette déclaration est-elle pour une personne décédée?

Si cette **déclaration** est pour une  
**personne décédée**, inscrivez la date  
du décès :

---

Année

Mois

Jour

--	--	--	--	--	--

## État civil

Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2018 :

- 1  Marié(e)                      2  Conjoint(e) de fait                      3  Veuf (veuve)  
4  Divorcé(e)                      5  Séparé(e)                      6  Célibataire

### Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait

(si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus)

Inscrivez son NAS :

\_\_\_\_\_

Numéro d'assurance sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Inscrivez son prénom :

\_\_\_\_\_

Inscrivez son revenu net de 2018 pour demander  
certains crédits :

\_\_\_\_\_

--	--

Inscrivez le montant de prestation universelle pour la  
garde d'enfants (PUGE) inscrit à la ligne 117 de sa  
déclaration :

\_\_\_\_\_

--	--

Inscrivez le montant de remboursement de la PUGE  
inscrit à la ligne 213 de sa déclaration :

--	--

Cochez cette case s'il était travailleur indépendant en 2018:

1

<b>N'inscrivez rien ici</b>					
-----------------------------	--	--	--	--	--



## Élections Canada (Pour en savoir plus, consultez la section «Élections Canada» à l'étape 1 dans le guide.)

A) Avez-vous la citoyenneté canadienne? Oui  1 Non  2

Si oui, répondez à la question B. Si non, passez la question B.

B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs? Oui  1 Non  2

Votre autorisation reste en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration de revenus. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la Loi électorale du Canada, comprenant notamment l'échange d'information avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, les députés, les partis politiques enregistrés et, en période électorale, les candidats.

<b>N'inscrivez rien ici</b>	<b>172</b>					<b>171</b>				

## Répondez à la question suivante :

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers déterminés dont le coût total, à un moment quelconque en 2018, dépassait 100 000 \$CAN?

**266**

Oui  1 Non  2

Si **oui**, obtenez et remplissez le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Il y a des pénalités importantes si le formulaire T1135 n'est pas rempli et produit avant la date d'échéance. Pour en savoir plus, consultez le formulaire T1135.

## Étape 2 – Revenu total

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus de sources canadiennes et étrangères. Le Guide d'impôt et de prestations peut avoir des renseignements supplémentaires pour certaines lignes.

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)

**101**

--	--

Commissions incluses à la ligne 101  
(case 42 de tous les feuillets T4)

**102**

--	--



Cotisations à un régime d'assurance-salaire  
(Consultez le guide à la ligne 101.)

---

**103**

--	--

Autres revenus d'emploi

---

**104**

+		
---	--	--

Pension de sécurité de la vieillesse  
(case 18 du feuillet T4A(OAS))

---

**113**

+		
---	--	--

Prestations du RPC ou du RRQ (case 20  
du feuillet T4A(P))

---

**114**

+		
---	--	--

Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114  
(case 16 du feuillet T4A(P))

---

**152**

--	--

Autres pensions et pensions de retraite  
(Consultez le guide à la ligne 115 et remplissez la  
grille de calcul pour l'annexe 1 pour la ligne 314.)

---

**115**

+		
---	--	--

Choix du montant de pension fractionné  
(Obtenez et remplissez le formulaire T1032.)

---

**116**

+		
---	--	--

Prestation universelle pour la garde d'enfants  
(PUGE) (Consultez le feuillet RC62.)

---

**117**

+		
---	--	--

Montant de la PUGE désigné à une personne à charge	<b>185</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	<b>119</b>	+	<input type="text"/>
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)	<b>120</b>	+	<input type="text"/>
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés de sociétés canadiennes imposables, inclus à la ligne 120	<b>180</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Intérêts et autres revenus de placements (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)	<b>121</b>	+	<input type="text"/>
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs seulement	<b>122</b>	+	<input type="text"/>
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (case 131 du feuillet T4A)	<b>125</b>	+	<input type="text"/>

Revenus de location	Bruts	160		
Revenus de location	Nets	126	+	
Gains en capital imposables (Remplissez l'annexe 3.)		127	+	
Pension alimentaire reçue	Total	156		
Pension alimentaire reçue	Montant imposable	128	+	
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)		129	+	
Autres revenus Précisez :		130	+	
Revenus d'un travail indépendant				
Revenus d'entreprise	Bruts	162		
Revenus d'entreprise	Nets	135	+	
Revenus de profession libérale	Bruts	164		
Revenus de profession libérale	Nets	137	+	

Revenus de commissions	Bruts	166	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus de commissions	Nets	139	+	<input type="text"/>
Revenus d'agriculture	Bruts	168	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus d'agriculture	Nets	141	+	<input type="text"/>
Revenus de pêche	Bruts	170	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus de pêche	Nets	143	+	<input type="text"/>
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)		144	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prestations d'assistance sociale		145	+	<input type="text"/>
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))		146	+	<input type="text"/>
Additionnez les lignes 144, 145 et 146. (Consultez la ligne 250 de cette déclaration.)			=	<input type="text"/>
		147	+	<input type="text"/>



Additionnez les lignes 101,  
104 à 143 et 147.

---

Voici votre  
**revenu total**

**150**

=		
---	--	--

**Joignez seulement les documents** (annexes, feuillets de renseignements, formulaires ou reçus) **demandés** pour appuyer les déductions ou crédits que vous demandez. Gardez toutes les autres pièces justificatives.

### Étape 3 – Revenu net

Inscrivez votre **revenu total** de la ligne 150.

---

150

--	--

Facteur d'équivalence (case 52 de tous les  
feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)

---

**206**

--	--

Déduction pour régimes de pension agréés  
(case 20 de tous les feuillets T4 et case 032  
de tous les feuillets T4A)

---

**207**

--	--

Déduction pour REER et régime de pension agréé  
collectif (RPAC) (Consultez l'annexe 7 et **joignez**  
les reçus.)

---

**208**

+		
---	--	--

Cotisations de l'**employeur** au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant sur vos reçus de cotisations RPAC)

---

**205**

--	--

Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (Obtenez et remplissez le formulaire T1032.)

---

**210**

+	
---	--

Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)

---

**212**

+	
---	--

Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)

---

**213**

+	
---	--

Frais de garde d'enfants (Obtenez et remplissez le formulaire T778.)

---

**214**

+	
---	--

Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (Obtenez et remplissez le formulaire T929.)

---

**215**

+	
---	--

Perte au titre d'un placement d'entreprise	Brute	<b>228</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<hr/>				
Perte au titre d'un placement d'entreprise	Déduction admissible	<b>217</b>	+	<input type="text"/>
<hr/>				
Frais de déménagement (Obtenez et remplissez le formulaire T1-M.)		<b>219</b>	+	<input type="text"/>
<hr/>				
Pension alimentaire payée	Total	<b>230</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<hr/>				
Pension alimentaire payée	Déduction admissible	<b>220</b>	+	<input type="text"/>
<hr/>				
Frais financiers et frais d'intérêt (Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)		<b>221</b>	+	<input type="text"/>
<hr/>				
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (Remplissez l'annexe 8 ou obtenez et remplissez le formulaire RC381, selon le cas.)		<b>222</b>	+	<input type="text"/>
<hr/>				

Déduction pour cotisations au RPAP pour le  
revenu d'un travail indépendant (Remplissez  
l'annexe 10.)

---

**223** +   ●

Frais d'exploration et d'aménagement (Obtenez et  
remplissez le formulaire T1229.)

---

**224** +

Autres dépenses d'emploi

---

**229** +

Déduction pour la résidence d'un membre du  
clergé (Obtenez et remplissez le formulaire T1223.)

---

**231** +

Autres déductions Précisez :

---

**232** +

Additionnez les lignes 207 à 224, 229, 231 et 232.

---

**233** =   ↓

-

Ligne 150 moins ligne 233  
(si négatif, inscrivez «0»)

---

Voici votre **revenu net**  
**avant rajustements**

**234** =



Remboursement des prestations de programmes sociaux (Si vous avez déclaré un revenu à la ligne 119 et que le montant à la ligne 234 est plus élevé que 64 625 \$, consultez le tableau de remboursement au verso de votre feuillet T4E. Si vous avez déclaré un revenu aux lignes 113 ou 146 et que le montant à la ligne 234 est plus élevé que 75 910 \$, remplissez la grille de calcul pour la déclaration pour la ligne 235. Sinon, inscrivez «0».)

---

Ligne 234 moins ligne 235  
(si négatif, inscrivez «0»)

Voici votre  
**revenu net**

**235**

-	
---	--

 ●

**236**

=	
---	--

## Étape 4 – Revenu imposable

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)

**244**

--	--

---

Déductions pour options d'achat de titres

**249**

+	
---	--

Déductions pour autres paiements (Inscrivez le montant de la ligne 147, à moins qu'il ne comprenne un montant à la ligne 146. Si c'est le cas, consultez le guide à la ligne 250.)

Pertes comme commanditaire d'autres années

Pertes autres que des pertes en capital d'autres années

Pertes en capital nettes d'autres années

Déduction pour gains en capital (Obtenez et remplissez le formulaire T657.)

Déductions pour les habitants de régions éloignées (Obtenez et remplissez le formulaire T2222.)

Déductions supplémentaires Précisez :

Additionnez les lignes 244 à 256.

<b>250</b>	+		
<b>251</b>	+		

<b>252</b>	+		
<b>253</b>	+		

<b>254</b>	+		
------------	---	--	--

<b>255</b>	+		
<b>256</b>	+		
<b>257</b>	=		

-		
---	--	--



Ligne 236 moins ligne 257  
(si négatif, inscrivez «0»)

Voici votre  
**revenu imposable 260**

=	
---	--

## Étape 5 – Impôt fédéral

Remplissez l'annexe 1 pour calculer votre impôt fédéral.

## Étape 6 – Impôt provincial ou territorial

Remplissez la déclaration de la province de Québec pour calculer votre impôt provincial.

## Étape 7 – Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : montant de la ligne 64 de  
l'annexe 1 (Joignez l'annexe 1 même si le résultat  
est «0».)

420

--	--

Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le  
revenu d'un travail indépendant et pour d'autres  
revenus admissibles (Remplissez l'annexe 13.)

430

+	
---	--

Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 235)

---

430 + 

--	--

Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 235)

---

422 + 

--	--

**Impôt provincial ou territorial** (autre que l'impôt provincial du Québec)

---

428 + 

--	--

Additionnez les lignes 420, 430, 422 et 428.

---

Voici votre **total à payer**

435 = 

--	--

 ●

Impôt total retenu (Consultez le guide à la ligne 437.)

---

437 

--	--

 ●

Transfert d'impôt pour les résidents du Québec

---

438 - 

--	--

 ●

Impôt total retenu (Consultez le guide à la ligne 437.)

---

= 

--	--

439 

--	--



Abattement du Québec remboursable (16,5 % du montant de la ligne 53 de l'annexe 1)

---

440 +   ●

Paiement en trop d'assurance-emploi  
(Consultez le guide à la ligne 312.)

---

450


<input type="text"/>	<input type="text"/>	● A
-	<input type="text"/>	● B

Montant de la ligne 376 de l'annexe 1

---

Paiement net en trop d'assurance-emploi.  
Ligne A moins ligne B (si négatif, inscrivez «0»)

---

=   

451 +

Supplément remboursable pour frais médicaux  
(Remplissez la grille de calcul pour la déclaration.)

---

452 +   ●

Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)  
(Remplissez l'annexe 6.)

---

453 +   ●

Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement  
(Obtenez et remplissez le formulaire T2038(IND).)

---

454 +   ●

Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2  
(case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de  
tous les feuillets T5013)

---

456 +   ●

Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des  
salariés et des associés (Obtenez et remplissez le  
formulaire GST370.)

---

457 +   ●

Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible

Dépenses en fournitures  
(maximum 1 000 \$)

468   × 15 % =

469 +   ●

Impôt **payé** par acomptes provisionnels

---

476 +   ●

Additionnez les lignes 439,  
440, 451 à 457, 469 et 476.

---

Voici votre **total  
des crédits**

482 +

Ligne 435 moins  
ligne 482

---

Voici votre **remboursement  
ou solde dû**

=

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

**Remboursement**

484   ●

**Solde dû**

485   ●

Pour en savoir plus sur les différentes façons de faire votre paiement, lisez le guide à la ligne 485 ou allez à **canada.ca/paiements**. Faites votre paiement au plus tard le 30 avril 2019.

## Dépôt direct – S'inscrire ou mettre à jour

En fournissant mes renseignements bancaires, **j'autorise** le receveur général à déposer **tout montant payable** par l'ARC dans le compte bancaire mentionné ci-dessous. Cette autorisation est valable jusqu'à avis contraire de ma part et elle remplace toute autorisation de dépôt direct précédente.

Numéro de la succursale

460

--	--	--	--	--

(5 chiffres)

Numéro de l'institution

461

--	--	--

(3 chiffres)

Numéro du compte

462

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(maximum 12 chiffres)



J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

**Signez ici**

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

indicatif régional			Numéro de téléphone					
					-			
Année		Mois	Jour					

Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt,  
cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :

**490** Des frais ont-ils été facturés? \_\_\_\_\_

Oui  1 Non  2

**489** Numéro de la TED (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

--	--	--	--	--

Nom du professionnel de l'impôt :

Indicatif  
Régional

--	--	--	--

Numéro de téléphone

				-				
--	--	--	--	---	--	--	--	--

Les renseignements personnels (y compris le NAS comme identificateur personnel) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes. Cela comprend l'administration des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers par l'institution. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source en allant à **[canada.ca/arc-info-source](http://canada.ca/arc-info-source)**.

**N'inscrivez rien ici**

<b>487</b>	
------------	--

<b>488</b>	
------------	--







<b>486</b>
------------

--	--



--

--	--	--	--	--	--	--	--